

1 ÉTUDE / 1 PLAQUETTE / 1 REPORT # 3 INFOS MÉTIERS !

[Etude métier Serrurier-Métallier: pistes d'actions/travail en atelier]



Une étude des **conditions de travail en atelier** des serruriers-métalliers réalisée par l'UNA-SM (*), en partenariat avec l'Iris-ST, l'OPPBTB etc. Le travail en atelier constitue une part **importante** de l'activité de serrurerie-métallerie. Une **équipe pluridisciplinaire** (médecins du travail, ergonomes, préventeurs) et d'entreprises a mené ce travail, selon une méthode **adaptée et pragmatique d'analyse et d'évaluation** des conditions de travail. L'objectif étant de caractériser **les pistes d'action prioritaires** pour améliorer les **conditions** de réalisation de travaux en atelier, dégager **des pistes d'amélioration** pour

généraliser des enseignements à l'échelle du métier de la serrurerie-métallerie. Un document à lire pour **mettre en œuvre** ses propositions dans votre atelier !

(*) l'Union nationale artisanale de la serrurerie-métallerie

Lien vers l'étude : [Etude Serrurier métallier - atelier](#)

[Plaquette sur le composant électrique: pas un accessoire/sécurité !]



L'UNA 3(*) communique sur la **plaquette de sensibilisation** sur le **rôle** des composants dans les solutions de **cheminement de câbles**. Considérés et perçus comme des **éléments accessoires**, les composants font **partie intégrante** des solutions de **cheminement de câbles** afin d'assurer la **performance** et la **sécurité** d'une installation **électrique et numérique**. Retrouvez « les bonnes pratiques » dans ce document.

(*) : Union nationale artisanale Equipement Electrique et Domotique

La plaquette : [Les composants : sensibilisation](#)

[Règlementation thermique 2020: Report à l'été 2021 ?!]



L'entrée en vigueur de la **RE2020** est **reportée**. Les concertations et groupe de travail sur la **future réglementation** n'ont pu se réunir pour travailler et avancer comme le planning l'avait prévu, pour cause, de Covid19. Le gouvernement indique que les **textes réglementaires** seront publiés d'ici la fin

de l'année 2020, voir début 2021.... **Ce qui implique une entrée en vigueur de cette réglementation au plus tôt à l'été 2021**. A suivre...

(*) *Règlementation Environnementale 2020*

Plus d'informations, sur le sujet de cette brève ?

Contactez Mathilde de Matteis, service Technique au 02 97 63 05 63

**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - www.capeb.fr/morbihan

